Région Hauts-de-France

Mardi 25 février 2020

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Présentation du mode d'organisation régional du label

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Rayonnez
HAUT & FORT
HAUTS-DE-FRANCE

Mission Attractivité
Hauts-de-France
Comité Régional du Tourisme et des Congrès

UN PEU D'HISTOIRE…

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

UN PEU D'HISTOIRE…

. Créé en 1959 par le ministère en charge du tourisme, le label avait pour objectif de promouvoir l'accueil touristique des communes grâce au fleurissement autour d'un slogan *« Fleurir c'est accueillir »*.

. Alors que le concours est à l'origine piloté directement par les services de l'État, la coordination nationale est assurée depuis 1972 par le Comité National pour le fleurissement de la France, association loi 1901, rebaptisé Conseil National des Villes et Villages Fleuris lors d'une réforme statutaire en 2001.

UN LABEL QUI A ÉVOLUÉ

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

UN LABEL QUI A ÉVOLUÉ

Aujourd'hui, c'est un label au service de la qualité de vie dans les communes

Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

UN LABEL AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COMMUNES

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

- Concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Crée du lien social
- Prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables
- outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet
- un motif de fierté pour les communes et pour les habitants

UN OUTIL AU SERVICE DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

- Et au-delà de son caractère de récompense officielle, le label témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente en faveur de cette qualité de vie.
- Il représente un vrai engouement auprès des communes. Près d'un tiers des communes françaises (ce qui représente environ 12 000 communes) se mobilisent pour réussir à obtenir ce label qualité de vie.
- A ce jour, plus de 4 880 d'entre elles sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 265 communes qui peuvent se féliciter d'avoir obtenu le label « 4 Fleurs ».

UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI S'INSCRIT DANS LE PROJET REV3 DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE LABEL EST UN OUTIL :

d'accompagnement sur le volet Social

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- Placer l'humain au cœur des projets

- Développer l'économie locale
- Renforcer l'attractivité économique

d'accompagnement sur le volet Economique

. Renforcer la qualité environnementale

d'accompagnement sur le volet Environnemental

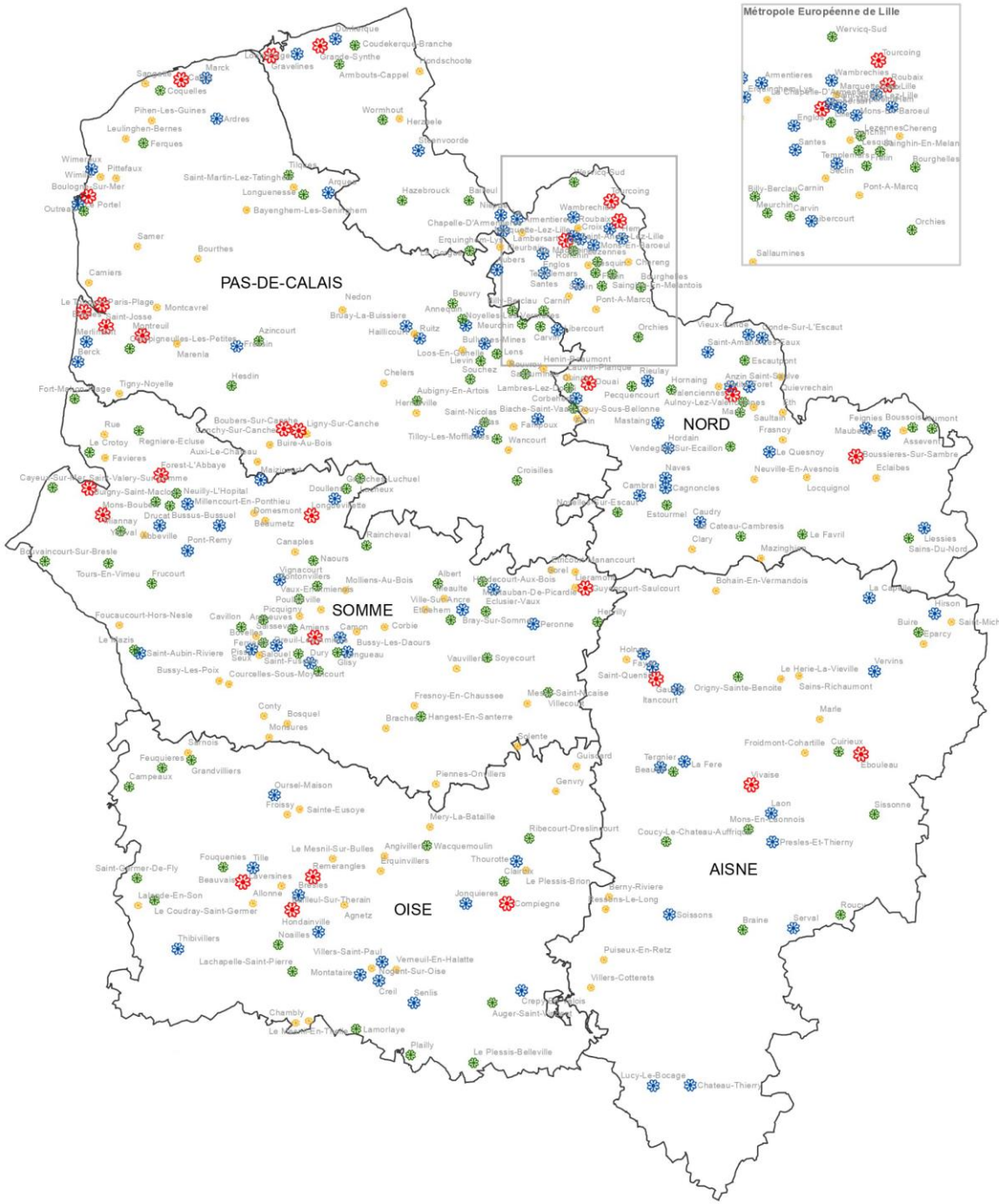

335

Villes ou Villages fleuris en Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Communes labellisées

- 1 fleur
- 2 fleurs
- 3 fleurs
- 4 fleurs

ORGANISATION DE LA DEMARCHE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

COMMENT EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux :

1. Départemental

2. Régional

3. National

LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

via les ADRT(S) du Nord, du Pas-De-Calais, de la Somme, via le CAUE de l'Aisne et via le Conseil Départemental de l'Oise

1. Recueil des inscriptions des communes, visites, présélections et propositions des communes pour l'accession à la 1ère fleur
2. Organisation des remises des prix et attribution des prix spéciaux départementaux
3. Accompagnement des communes pour les aider à accéder au premier niveau du label

LES MISSIONS DE LA RÉGION

1. Visite des communes proposées par les départements pour l'accession à la 1ère Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées de 1 à 3 Fleurs (tous les 3 ans, sauf exception)
3. Attribution des 3 premiers niveaux du label (1,2 et 3 Fleurs) et des Prix spéciaux régionaux
4. Proposition des communes pour l'accession à la 4ème Fleur et aux prix spéciaux nationaux.
5. Accompagnement des communes labellisées

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES LABELLISÉES

- Mise en place de conseils sous forme de rapports (établis lors des visites) à l'attention des élus et des techniciens des communes
- Organisation de journées de formation ou d'échanges de bonnes pratiques, en partenariat avec les départements sur des thématiques en lien avec la grille d'évaluation
- Promotion du label : dossiers de presse, publications sur Internet et réseaux sociaux (par exemple)

LES PRIX RÉGIONAUX

Prix de Fleurissement des Jardins Familiaux Collectifs

Ce prix récompense une commune ayant réalisé une politique remarquable de jardins familiaux collectifs fleuris et accessibles dans des conditions appropriées au public (organisation de journées portes ouvertes, visites, animations, etc…).

Prix de l'Arbre

Ce prix récompense la collectivité qui assure, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré.

Prix du Jardin en Herbe

Ce prix est réservé aux écoles. Il récompense les réalisations exemplaires relatives au fleurissement et à la création de jardins potagers

LE PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le prix de la participation citoyenne est organisé conjointement par les Jurys Régional et Départementaux.

Il est ouvert à toute commune des Hauts-de-France labellisée ou inscrite dans la démarche de labellisation.

La participation citoyenne doit être le fil conducteur dans la politique menée par la commune pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant le lien social.

Toutes ces démarches doivent s'inscrire dans une démarche de préservation environnementale. L'implication intergénérationnelle ou des enfants dans ces démarches sera un atout.

LES GRANDES ÉTAPES AVANT LE PASSAGE DU JURY

1. Dossier Technique (début avril) :

Envoi du dossier technique de candidature en format papier à toutes les communes concernées.
Ce dossier est à nous retourner complété avant la fin du mois.
Il sera ensuite envoyé aux jurés qui visiteront la commune pour qu'ils aient une première approche.

2. Données relatives au passage dans les communes (mi-mai) :

Envoi des courriers aux communes pour les avertir de la date, de l'heure de passage ainsi que de la durée de la visite du jury. La tournée s'effectue de fin juin à mi-septembre.

3. Dossier de présentation de la commune (pour le passage du jury) :

Ce dossier est à réaliser par la commune. Il doit contenir des explications et des illustrations et être structuré selon l'ensemble des critères d'évaluation de la grille du label. Un exemplaire est à remettre à chaque juré le jour de la visite.

LES GRANDES ÉTAPES APRES LE PASSAGE DU JURY

1. Débriefing de la visite :

Les jurés remettent leurs impressions en fonction des critères de la grille d'évaluation et leurs conseils à la chargée de mission du CRTC. Cela lui permettra de rédiger les commentaires qui vous seront envoyés courant février de l'année suivante.

2. Délibérations :

2 jours de délibérations sont prévus fin octobre.

3. Palmarès officiel :

Une fois les délibérations terminées, les résultats seront envoyés à toutes les communes.

4. Remise des prix régionale des Villes et Villages Fleuris :

Une cérémonie de remise des prix est organisée chaque fin d'année. Cette année, elle aura lieu à Compiègne le 1er décembre 2020.

LES VISITES DE CONTRÔLE

1 année / 3

Sauf cas particuliers :

- La commune proposée à la 1ère Fleur n'est pas tout à fait prête à recevoir le label « 1 Fleur »
- La commune a reçu un avertissement
- La commune est proposée à la 4ème Fleur (Visite de courtoisie)
- Le jury veut revoir une commune
- La commune estime qu'elle a tous les atouts pour obtenir un niveau supérieur avant l'échéance de contrôle des 3 ans. (demande possible 1 seule fois)

Afin de mieux accompagner les communes qui ont obtenu le label « 1 Fleur », le jury visitera la commune 2 ans après l'attribution du label.

DEMANDE DE REPORT DE VISITE

Sauf exception, les **demandes de report de visite ne sont pas acceptées** par le jury.

Et ce quel que soit le motif invoqué comme par exemple des petits travaux ou des congés.

Les gros travaux comme la réhabilitation d'un centre ville peuvent donner lieu à un report éventuel de visite l'année suivante.

UN JURY RÉGIONAL COMPÉTENT

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

LE JURY RÉGIONAL : SON RÔLE, SES MISSIONS

PLUS DE

35 JURÉS

AU SERVICE DU LABEL EN HAUTS-DE-FRANCE

Le Jury régional de fleurissement établit ses évaluations dans le cadre de la mission qui est définie par le règlement du label.

Son rôle est d'accompagner une commune dans la démarche de labellisation et de l'aider à progresser en tenant compte des caractéristiques identitaires du territoire communal.

LE JURY REGIONAL : SA COMPOSITION 2020

2 Présidentes

Bénédicte CREPEL-TRAISNEL

Patricia POUPART

EXPERTISE & TRANSVERSALITÉ

+

- Des responsables ou directeurs de services « espaces-verts » et « cadre de vie » de communes « 4 Fleurs »
- Des représentants des CAUE(S) des 5 départements
- Un représentant de la Société d'Arboriculture
- Des chargés de missions pour le volet environnemental
- Des représentants des CPIE(S)
- Des bénévoles ayant travaillé dans différents services techniques, espaces-verts ou environnement

LA GRILLE D'ÉVALUATION

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LA GRILLE D'ÉVALUATION

Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle constitue un support de travail pour les membres du Jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle est remplie à l'issue de la visite.

63 CRITÈRES RÉPARTIS EN 6 CATÉGORIES

1. La Démarche de valorisation
2. L'Animation et la promotion de la démarche
3. Le patrimoine végétal et le fleurissement
4. La gestion environnementale et la qualité de l'espace public
5. L'analyse par espace
6. La visite du Jury

LA GRILLE D'ÉVALUATION

Grille nationale mise en place par le CNVVF

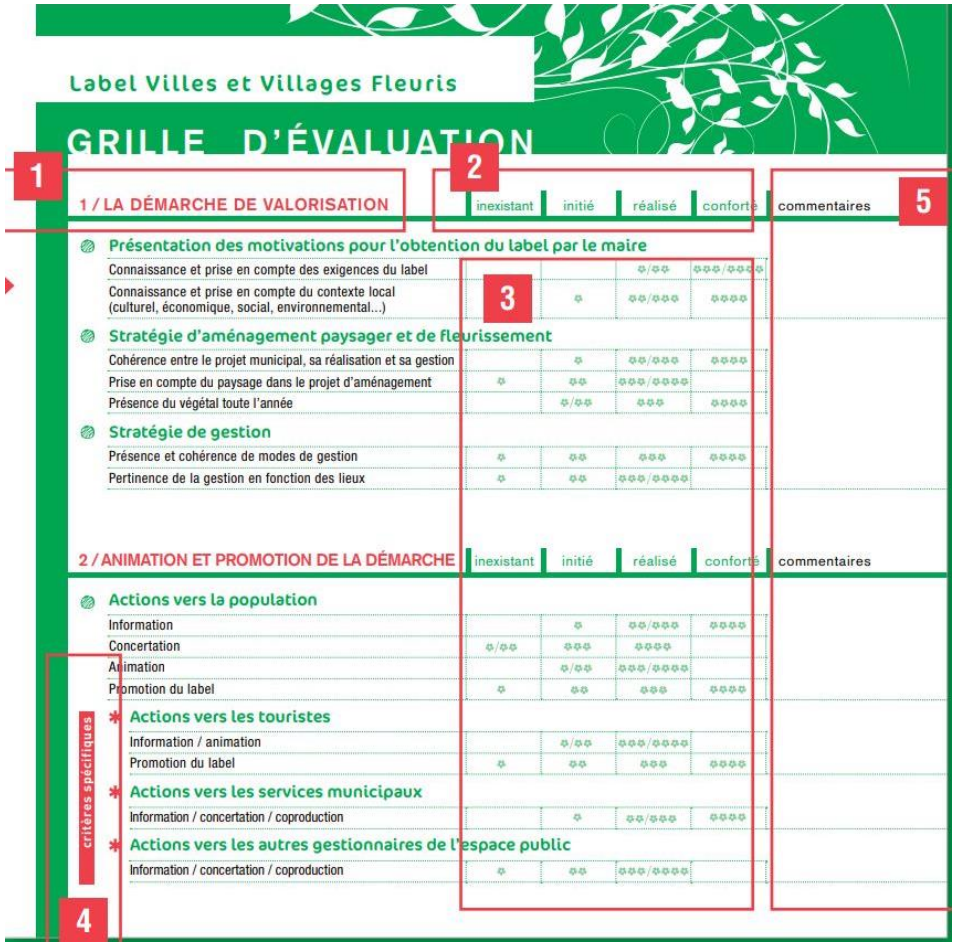
Label Villes et Villages Fleuris

GRILLE D'ÉVALUATION

1

2

3

4

5

1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION	inexistant	initié	réalisé	confort	commentaires
Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire					
Connaissance et prise en compte des exigences du label					
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)					
Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement					
Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion					
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement					
Présence du végétal toute l'année					
Stratégie de gestion					
Présence et cohérence de modes de gestion					
Pertinence de la gestion en fonction des lieux					

2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE	inexistant	initié	réalisé	confort	commentaires
Actions vers la population					
Information					
Concertation					
Animation					
Promotion du label					
critères spécifiques					
* Actions vers les touristes					
Information / animation					
Promotion du label					
* Actions vers les services municipaux					
Information / concertation / coproduction					
* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public					
Information / concertation / coproduction					

Elle est constituée de 5 éléments :

1. 63 critères répartis en 6 catégories
2. Une échelle d'appréciation progressive (Inexistant / Initié / Réalisé / Conforté) estimée par le jury pour chacun des critères
3. Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label pour chaque critère
4. Des critères spécifiques selon la taille et les caractéristiques de la commune
5. Un espace dédié aux commentaires qui serviront à produire le rapport à transmettre aux communes

Et pour accéder à la 1ère Fleur :

La commune doit répondre à un nombre de critères initiés ou réalisés dans les 6 catégories.

⇒ Ce qui correspond à environ 36 critères sur 63

Néanmoins, même si la commune ne répond pas à ces 36 critères, la décision finale quant à l'attribution de la 1ère Fleur revient à l'appréciation du Jury.

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

1. La démarche de valorisation :

- ❑ Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire
- ❑ Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement
- ❑ Stratégie de gestion

2. Animation et promotion de la démarche :

- ❑ Actions vers la population
- ❑ Actions vers les touristes (critère spécifique)
- ❑ Actions vers les services municipaux (critère spécifique)
- ❑ Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public (critère spécifique)

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

3. Patrimoine végétal et fleurissement :

- ❑ Arbres
- ❑ Arbustes, plantes grimpantes
- ❑ Pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères/nectarifères
- ❑ Fleurissement

4. Gestion environnementale et qualité de l'espace public :

- ❑ Actions en faveur de la biodiversité
- ❑ Actions en faveur des ressources naturelles
- ❑ Actions en faveur de la qualité de l'espace public

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

5. Analyse par espace :

- Les jurés porteront leur regard sur la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des entrées de commune, du centre ou encore des quartiers d'habitation.

Sont également concernés, s'ils existent :

- Les parcs et jardins
- Les abords d'établissements publics
- Les zones d'activités
- Les espaces naturels

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

6. La visite du jury :

- ❑ Présence d'un binôme élu et technicien
- ❑ Visite organisée
- ❑ Circuit de visite pertinent

LA VISITE DU JURY

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

- L'organisation de la visite doit permettre au Jury de vérifier sur le terrain les actions réalisées illustrant l'ensemble des critères **dans le temps imparti,** en diversifiant les sites visités (centre-ville, entrées de commune, quartiers d'habitation, jardins, espaces naturels, etc).

- La commune doit utiliser un mode de transport adapté : un véhicule qui puisse contenir à minima les Jurés (5) le technicien et l'élu qui font les commentaires. Il faut éviter que la personne qui échange avec les Jurés conduise le véhicule.

ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

Le temps de visite imparti comprend :

- La présentation des motivations de l'élu pour obtenir le label, lors de l'accueil en mairie
- La visite de la commune, en prévoyant des temps d'arrêts sur site (1 à 3 arrêts)
- Le temps d'échange éventuel après la visite

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

LA VISITE
DU JURY

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE RÉSEAU NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

ADHÉSION CNVVF

Communes (selon dotation par habitant AMRF et sur la base de la rémunération des maires) :

Cat. 1 : de 0 à 499 habitants	50 €
Cat. 2 : de 500 à 999 habitants	90 €
Cat. 3 : de 1 000 à 3 499 habitants	175 €
Cat. 4 : de 3 500 à 9 999 habitants	225 €
Cat. 5 : de 10 000 à 19 999 habitants	350 €
Cat. 6 : de 20 000 à 49 999 habitants	450 €
Cat. 7 : de 50 000 à 79 999 habitants	800 €
Cat. 8 : de 80 000 à 119 000 habitants	1 200 €
Cat. 9 : + de 120 000 habitants	1 500 €

Lorsque la commune obtient sa 1ère Fleur, elle devient membre adhérente du réseau National «des Villes et des Villages Fleuris » et doit verser une cotisation au CNVVF.

Le barème de cette cotisation est établie en fonction de la taille de la commune.

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE CNVVF & VOUS

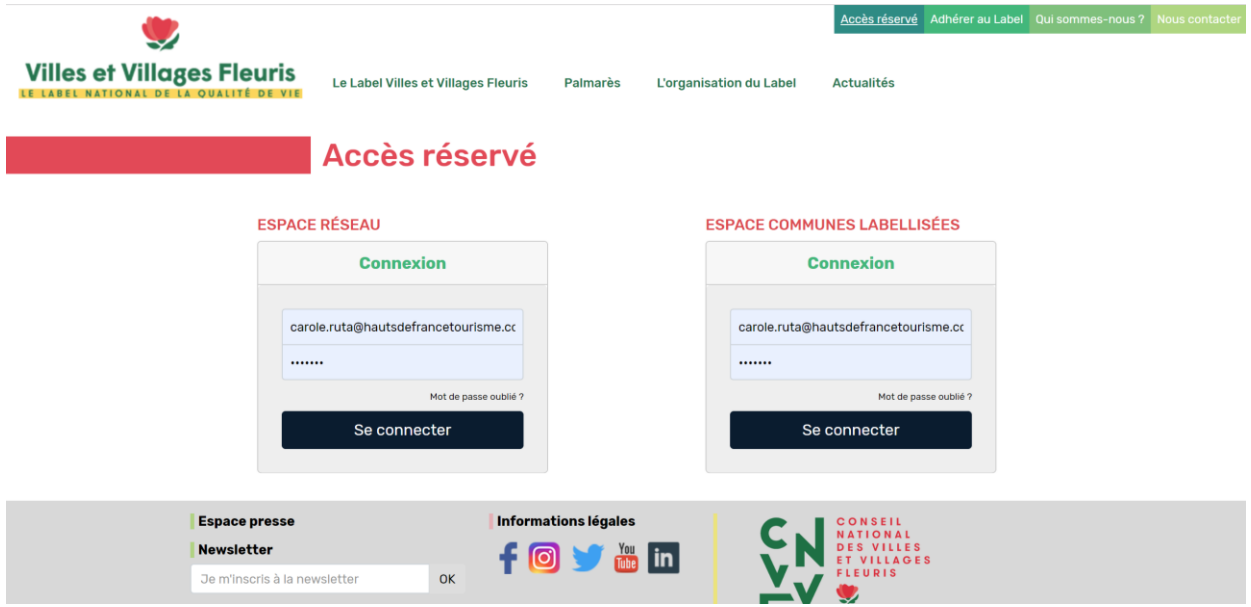

Le CNVVF met à la disposition des communes labellisées :

- un code pour accéder à l'espace réservé de leur site
- un kit de communication personnalisable

LES OUTILS DE COMMUNICATION DU CRTC

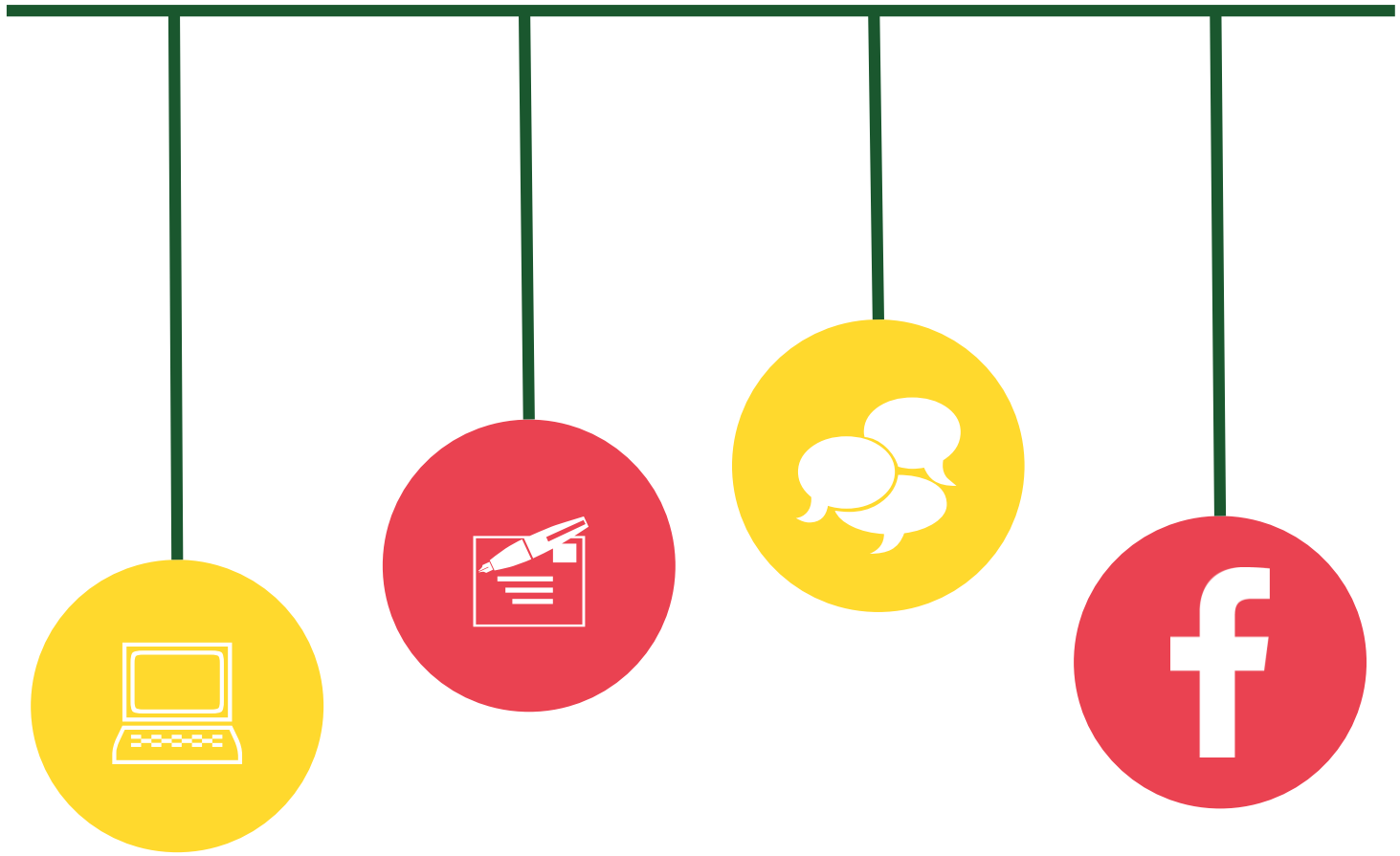

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 25/02/2020

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE COMMUNICATION

RESTEZ INFORMÉ !!

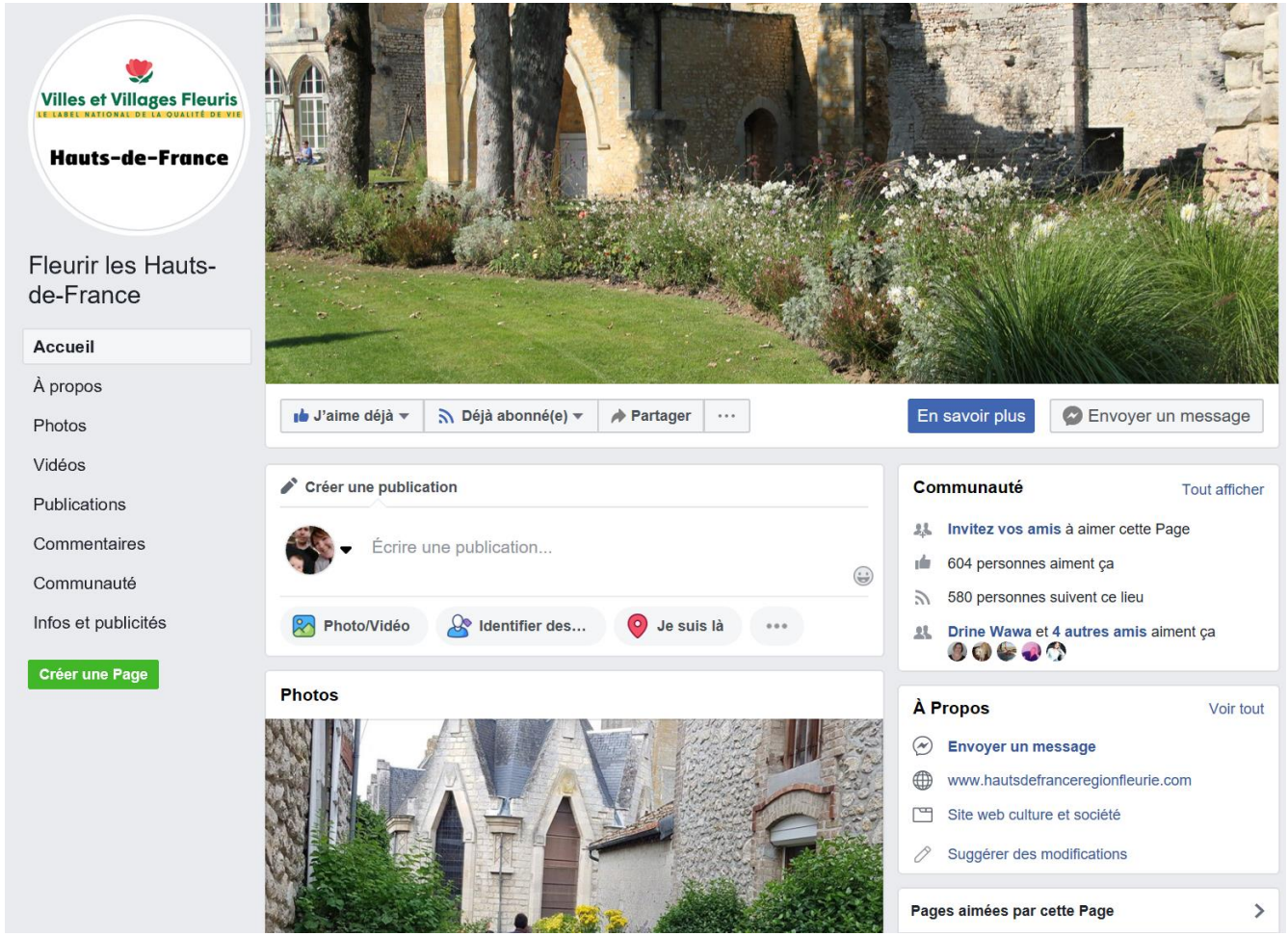

Page Facebook : [Fleurir les Hauts-de-France]

Blog : https://www.hautsdefranceregionfleurie.com/

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

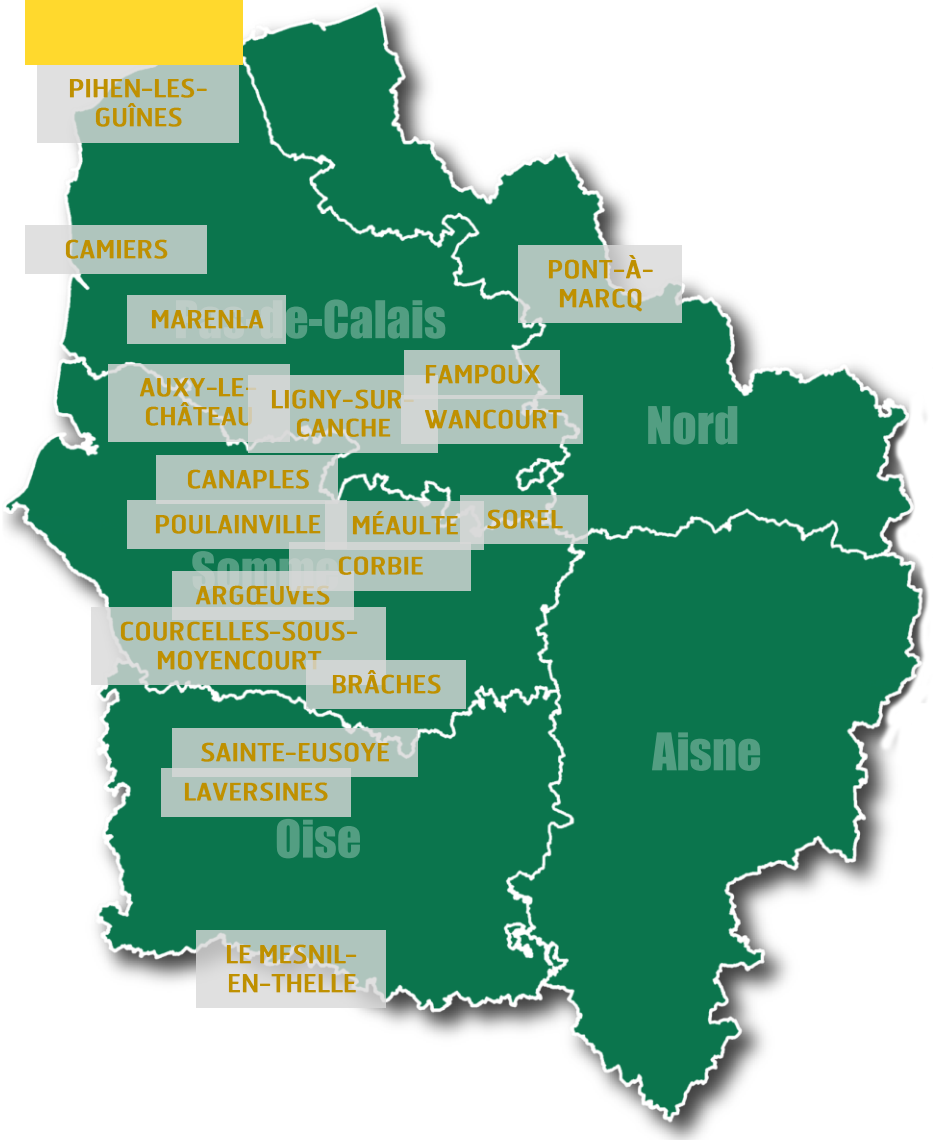

19 communes ont obtenu le label « 1 Fleur » en 2019

Région Hauts-de-France

Rayonnez HAUT & FORT HAUTS-DE-FRANCE

ARGOEUVES < Somme

AUXI-LE-CHÂTEAU < Pas-de-Calais

BRÂCHES < Somme

ZONE REFUGE
PAS DE
PESTICIDE
CAMIERS
CAMIERS « Somme »

CANAPLES < Somme

CORBIE < Somme

COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT < Somme

FAMPOUX < Pas-de-Calais

LAVERSINES < Oise

LE MESNIL-EN-THELLE < Oise

LIGNY-SUR-C.
- CENTRE
FRÉVENT
LIGNY-SUR-CANCHE-< Pas-de-Calais

MARENLA < Pas-de-Calais

MEAULTE < Somme

PIHEM-LES-GUÎNES < Pas-de-Calais

PONT-À-MARCQ < Nord

POULAINVILLE < Somme

SAINTE-EUSOYE < Oise

SOREL < Somme

WANCOURT < Pas-de-Calais

LES IMAGES PARLENT MIEUX QUE LES MOTS…

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Merci de votre attention

Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à contacter Coralie DE WIT
par téléphone : 06 72 80 89 18
par email : coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com

Mission Attractivité Hauts-de-France
Comité Régional du Tourisme et des Congrès
> **Siège social** : **3 rue Vincent Auriol – CS 11116 - 80011 AMIENS Cedex 1 - Tél. : +33 (0)3.22.22.33.66**
> 5 rue des précurseurs - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : +33 (0)3.66.21.19.84

Le CRT Hauts-de-France est auteur de ce document. Toute utilisation faite sans consentement de l'auteur est illicite article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle).
Crédits photos : Benoît Bremer, Nicolas Bryant, Stéphane Bouilland, AS Flament,